

## 2 Débats

# Loi sur les cartels: l'absence de vergogne de la Comco choque

OPINION

Le Parlement fédéral travaille actuellement à une révision de la loi sur les cartels (LCart). Le sujet peut paraître abscons mais fait pourtant couler beaucoup d'encre. On assiste ainsi depuis quelques semaines à une campagne de communication très agressive dans les médias, issue notamment de personnalités liées à la Commission de la concurrence (Comco), appelant à rejeter le projet. Un tel manque de retenue interpelle et impose de rappeler certaines réalités.

La LCart est entrée en vigueur en 1996. Il s'agit d'une loi de qualité, équilibrée et qui consacre une avancée majeure dans la lutte contre les pratiques illicites. Pendant les deux décennies qui ont suivi son adoption, la LCart a permis de sanctionner efficacement un nombre important de cartels et autres accords qui faisaient gravement entorse aux règles de la saine concurrence. La Comco elle-même s'en est félicitée à de réitérées reprises.

Un point fondamental est que, selon la loi, ce sont bel et bien les accords nuisibles qui sont à combattre, pas les accords eux-mêmes. Pour juger du caractère illicite d'une pratique, il faut donc l'analyser afin d'établir si elle donne lieu à des effets néfastes. La Comco a de tout temps dû procéder à cette analyse, à l'aide de critères qualitatifs (nature de l'accord) et quantitatifs (parts de marchés, effets économiques, etc.). Or, en 2016, le Tribunal fédéral a rendu un arrêt, très critiqué au demeurant, qui renverse totalement la situation. En vertu de cet arrêt, certains types d'accords deviennent automatiquement illicites, sans qu'il soit nécessaire d'établir un quelconque effet concret sur le marché. En terminologie juridique, on parle d'un passage d'une «restriction par effet» à une «restriction par objet». Le débat peut sembler éthéré, mais il s'agit d'un changement fondamental, entré en force sans que la loi elle-même n'ait subi la moindre modification. Le Parlement fédéral a d'ailleurs explicitement refusé un tel



NICOLAS RUFENER  
SECÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION GÉNEVOISE  
DES MÉTIERS DU BÂTIMENT - FMB

## La Comco s'adonne à un travail de lobby acharné avec des arguments qui relèvent peu ou prou de la désinformation

changement en 2014 en raison de son caractère excessif.

Des pratiques considérées comme licites pendant plus de 20 ans sont à présent attaquées agressivement par la Comco et cette dernière ne cache pas sa joie face à cette nouvelle réalité, qui la libère de l'obligation d'un travail d'analyse des pratiques en question. Pour les entreprises, les conséquences sont, au contraire, source de grande inquiétude. La Comco pouvant sanctionner toute pratique qu'elle jugerait illicite, sans avoir à prouver les effets de cette pratique en termes de concurrence, l'insécurité juridique devient extrême. Par exemple, un simple outil d'aide au calcul de la valeur d'une prestation, publié par une association professionnelle, peut dorénavant faire l'objet d'une sanction même s'il ne constitue pas un accord, qu'il est public et ouvert à tous, et que les prix pratiqués ensuite par les entreprises individuellement divergent toujours fortement entre eux...

Face à cette situation, le Parlement a souhaité rééquilibrer les choses. Le

projet proposé est raisonnable, posant simplement que la Comco doit faire ce qu'elle a toujours dû faire jusqu'en 2016, soit analyser les pratiques auxquelles elle s'attaque pour en juger des effets concrets et ne pas simplement procéder par automatisme facile. Ni plus, ni moins. Si des entreprises s'accordent sur des prix minimums et entravent fortement par ce biais la concurrence sur un marché donné, cela restera parfaitement illicite et c'est tant mieux.

Mais la Comco, qui apprécie son nouveau pouvoir discrétionnaire, ne l'entend pas de cette oreille et s'adonne à un travail de lobby acharné à l'aide d'arguments qui relèvent peu ou prou de la désinformation. Elle affirme notamment que l'analyse au cas par cas des pratiques serait impossible à mettre en œuvre. Vraiment? La Comco mentionnait pourtant elle-même cette marche à suivre dans tous ses documents de travail avant 2016. Ainsi, l'édition de la très officielle *Communication sur les accords verticaux*, en vigueur jusqu'au rendu de l'arrêt du Tribunal fédéral, posait que, lors de l'analyse d'un accord, «des critères tant qualitatifs que quantitatifs doivent être pris en compte, la pesée de ces deux critères s'effectuant au cas par cas dans le cadre d'une appréciation d'ensemble». Or, c'est justement ce que demande, mot pour mot, le projet de révision actuel. Bien loin de torpiller la LCart, ce projet se contente simplement d'exiger un retour à la pratique qui a prévalu pendant deux décennies. Prétendre le contraire relève de la mauvaise foi. On serait en droit d'attendre une attitude plus digne de la part d'une instance officielle.

Il est donc à espérer que le Parlement saura rester sourd à ces cris d'orfraie et adoptera cette révision qui permettra à la fois de rééquilibrer le droit suisse de la concurrence et de remettre la Comco à sa juste place en l'obligeant à nouveau à prouver ses allégations par un travail d'analyse sérieux. ■

# De l'antisémitisme à la défense intéressée d'Israël

CHRONIQUE



PAUL ACKERMANN  
CORRESPONDANT À PARIS

Marine Le Pen et son Rassemblement national auront vraiment tout fait pour afficher leur soutien sans faille à Israël. Il y a un mois, au lendemain des attaques du Hamas, la finaliste de la dernière élection présidentielle regrettait haut et fort le rejet de sa proposition d'un hommage de tous les députés français en écharpe tricolore dans la cour d'honneur de l'Assemblée nationale. Dans la même séquence, son discours à la tribune du Palais Bourbon dénonçant «les pogroms sur la terre même d'Israël» et les tergiversations de la gauche mélenchoniste pour les qualifier de terroristes avait même été applaudi par la droite traditionnelle et certains membres du camp présidentiel.

Pourquoi tant d'amour? Le sujet permet d'afficher une Marine Le Pen encore un peu plus normalisée et dédramatisée entre la ligne très dure de la droite traditionnelle sur l'immigration et les accusations d'antisémitisme visant La France insoumise (LFI). Le parti qui aujourd'hui scandalise sur Israël, c'est LFI, avec qui le Rassemblement national (RN) se dispute l'électorat populaire. Le RN fait donc tout pour s'afficher en contraste. Car la démarche permet aussi (ou surtout) de dénoncer l'islamisme et le terrorisme, questions particulièrement porteuses pour ce parti d'extrême droite dans un pays à la fois déchiré sur le sujet de l'islam et traumatisé par les attaques terroristes de 2015. C'est «le fondamentalisme islamiste qui a frappé, une fois encore avec les mêmes méthodes, partout dans le monde ce sont les mêmes méthodes», disait Marine Le Pen.

«Ça fait quinze ans que mon mouvement politique et Marine Le Pen alertent la société française sur l'installation durable dans notre société d'un antisémitisme qui est le fruit d'un islam politique qui s'est enraciné», a même ajouté ce dimanche sur BFMTV Jordan Bardella, le talentueux et très jeune (28 ans) président du Rassemblement national (le premier à ne pas porter le nom Le Pen). Celui qui fêtait ce jour-là son premier anniversaire à la tête du RN a présenté son parti comme «l'unique rempart en France face au fondamentalisme islamiste qui menace la sécurité des juifs». L'occasion de rappeler en creux la primauté frontiste dans la dénonciation de l'immigration et du poids de l'islam en France qui en découle. Pour Bardella, «l'idéologie du Hamas est depuis bien longtemps installée sur le territoire de la République française». Et cet «antisémitisme décomplexé» serait légitimé par le «gauchisme culturel» des mélenchonistes. «Beaucoup de Français de confession juive [...] savent aujourd'hui que le Rassemblement national est un bouclier pour les juifs», conclut-il. La boucle est bouclée.

Mais, problème, ce même dimanche, le même Jordan Bardella a bien été gêné aux entourloupes par les questions embarrassantes sur le passé de son parti, fondé par Jean-Marie Le Pen, condamné pour négationnisme et régulièrement pointé pour ses dérapages antisémites. Sa réponse: «La rupture politique entre Marine Le Pen et Jean-Marie Le Pen en 2015 a précisément eu lieu sur la question de l'antisémitisme», poussant même la patronne du parti à exclure son propre père du parti qu'il avait créé.

«Je ne crois pas que Jean-Marie Le Pen était antisémite», a tout de même dû finir par lâcher Jordan Bardella, même s'il affirme qu'il n'aurait pas tenu certains des propos du patriarche. «Pour moi, l'horreur de la Shoah n'est pas un point de détail de l'histoire», a-t-il affirmé en référence au plus fameux des dérapages lepénistes. Le jeune président du RN ne veut cependant pas parler davantage «d'un temps qu'il n'a pas connu».

Un temps dont son parti a tout de même beaucoup de mal à se défaire. Dernier exemple en date: ce même dimanche, le patron des socialistes français a appelé à une manifestation contre l'antisémitisme réunissant toutes les forces politiques du pays. En ne fermant pas complètement la porte à une participation du Rassemblement national, il a en fait créé la polémique à gauche, et cela alors même qu'il précisait que cette participation ne pourrait se faire que si le RN voulait bien «couper avec sa propre histoire et une partie de ses élus». ■

SUR NOTRE SITE

## Haut-Karabakh, à l'ombre des cicatrices et des traumatismes

L'esprit de vengeance anime Arméniens et Azerbaïdjanais depuis des décennies, écrit l'essayiste azerbaïdjanaise Arzu Geybulla, inconsolable de voir comment les pouvoirs politiques ne font rien pour aider les peuples à aller de l'avant, afin de conserver des leviers. L'espoir de transformation des conflits et de réconciliation ne peut rien contre la tentation de diviser le monde entre nous et les autres, toujours.

www.letemps.ch/  
opinions

# Les joies de la retraite... Pas pour tout le monde!

OPINION

En septembre, j'ai fêté mes 45 ans, un anniversaire souvent dans la force de l'âge, à l'apogée professionnel. Et c'est là qu'on commence à songer à la retraite, et à ses joies. Puis on doute: après avoir travaillé toute notre vie, arriverons-nous à joindre les deux bouts? Force est de constater que nous ne sommes pas égaux face à cette question. Notre situation à la retraite dépend du taux d'activité, du niveau du revenu, de la durée de cotisation, sans oublier les efforts consentis en économisant au 2e pilier, voire au 3e pilier.

La réalité actuelle m'interpelle beaucoup. En Suisse, près de 200 000 retraité-e-s vivent dans la pauvreté. Avec une rente mensuelle moyenne atteignant tout juste 1800 francs, l'AVS est déjà insuffisante. Et nos aînés vont encore perdre l'équivalent d'une rente mensuelle entière d'ici à fin 2024, à cause de l'inflation et des hausses de prix des loyers et primes d'assurance maladie notamment.

Néanmoins, la majorité bourgeoise sous la coupole fédérale a refusé ce printemps d'indexer les rentes AVS au coût de la vie, détériorant ainsi leur pouvoir d'achat. Parmi les personnes parties à la retraite en 2017, la moitié doit s'en sortir avec une rente de moins de 3476 francs par mois, 2e pilier compris. Et la situation n'est guère plus rose sur le front de la LPP: malgré l'excellente situation financière des caisses de pension, les rentes sont en chute libre depuis dix ans. Et ce même parlement veut continuer de diminuer les prestations.

D'où le lancement d'un référendum pour que le peuple puisse se prononcer sur la baisse du taux de conver-



VALÉRIE PILLIER CARRARD  
CONSEILLÈRE NATIONALE (PS/FR),  
VICE-PRÉSIDENTE DU PS SUISSE ET PRÉSIDENTE  
DE PRO FAMILIA SUISSE

sion prévue et ses baisses de rentes parfois dramatiques, en particulier pour les femmes ayant peu cotisé à la LPP. Un tiers des femmes n'ayant pas de 2e pilier, elles seront toujours plus nombreuses à devoir réclamer des prestations complémentaires à l'AVS.

Voilà trop longtemps que les cotisations LPP augmentent pour des rentes en baisse, alors que les coûts et les gains des institutions de prévoyance ne cessent de croître, grâce à la connivence des parlementaires de droite, qui ont tendance à siéger dans de lucratifs conseils d'administration. De plus, le 2e pilier ne connaît ni protection contre l'inflation ni rentes garanties en fonction des cotisations salariales.

Mais avec l'AVS, c'est le contraire: le taux de cotisation est stable et les frais administratifs sont bas. Le bon calcul, c'est donc de renforcer le 1er pilier pour trouver un équilibre permettant aux retraité-e-s de vivre dignement. Car c'est de loin l'assurance la plus solidaire. Dans l'AVS, tout le monde participe et profite des améliorations directes des rentes: 92% des assuré-e-s reçoivent plus qu'elles ou ils ont versé. Sans oublier

que le 1er pilier est le seul à prendre en compte tout le travail non rémunéré de soin aux proches et des tâches éducatives, traditionnellement porté par les femmes.

C'est pourquoi je soutiens l'initiative pour l'introduction d'une 13e rente AVS, lancée par l'USS. Une rente supplémentaire par année serait bienvenue pour toutes ces personnes qui peinent à boucler le mois. Renforcer ainsi l'AVS stopperait le démantèlement progressif des rentes et calmerait les ardeurs des banques et des assurances, qui ne cessent de nous alarmer pour mieux vendre leurs produits du 3e pilier.

L'initiative «Mieux vivre à la retraite» me paraît plus fiable que les promesses en l'air des caisses de pension. Selon la Constitution, l'AVS doit garantir le minimum vital: ce n'est déjà plus le cas pour tout le monde aujourd'hui, alors que le coût de la vie ne cesse d'augmenter; 200 000 personnes âgées précaires, c'est indigne de notre société. Après une vie de travail, on doit pouvoir compter sur une bonne rente à la retraite.

Comme les précédentes, c'est au tour de ma génération de prendre ses responsabilités pour maintenir des rentes dignes, garantir que l'AVS continue de jouer son rôle d'assurance solidaire pour la cohésion sociale de notre pays. Assumons notre responsabilité sociale de maintenir ce contrat intergénérationnel! Le 3 mars 2024, soutenons cette proposition qui permettra à une part importante de la population de souffler un peu. ■

A l'occasion des élections fédérales, «Le Temps» a ouvert ses colonnes et prêté la plume à six candidats. Cette série s'achèvera pour l'ouverture de la nouvelle législature, le 4 décembre